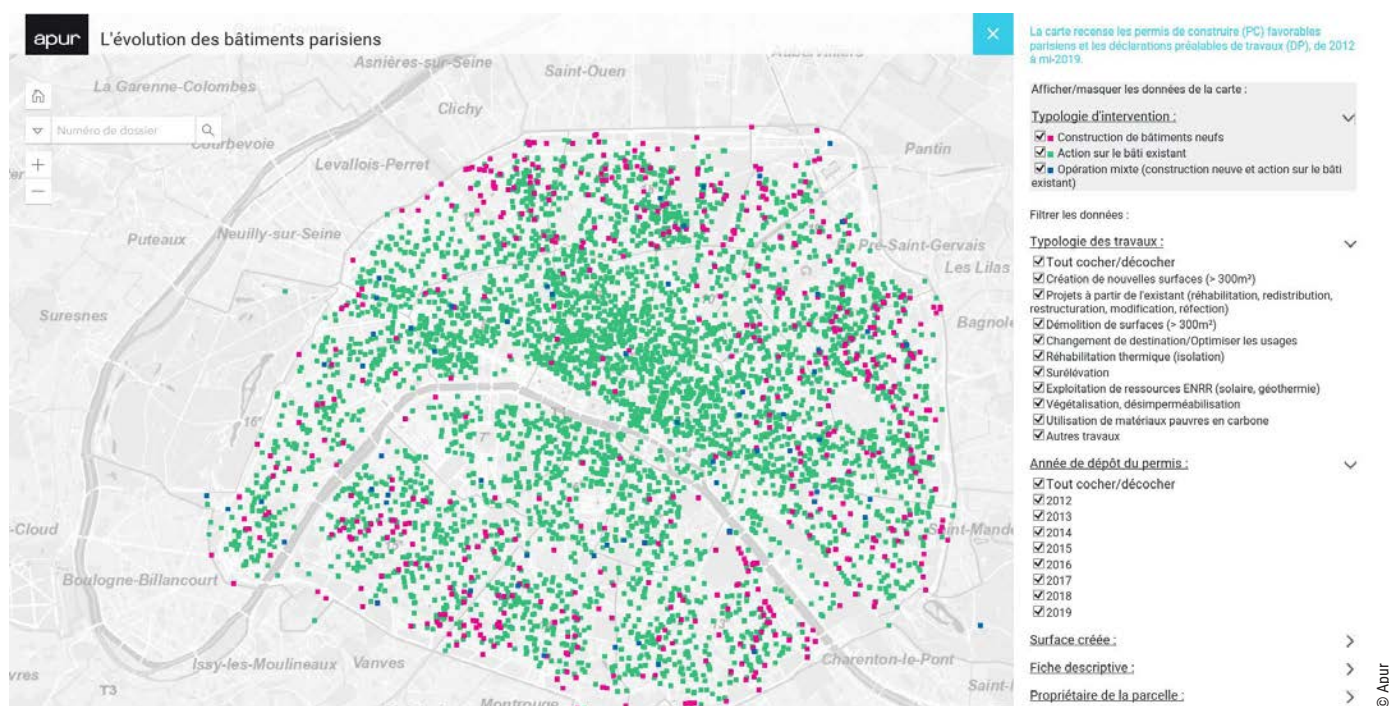


UNE CARTE INTERACTIVE POUR REVELER L'EVOLUTION DES BATIMENTS PARISIENS

NOTE n°169

JANVIER 2020



Pour accéder à l'application : www.apur.org/dataviz/evolution-batiments-parisiens

De nombreuses actions sont menées pour faire de Paris une ville neutre en carbone et résiliente. L'Apur, en lien avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, a créé le premier outil de datavisualisation des demandes d'autorisation d'urbanisme qui permettent de suivre les tendances à l'œuvre.

Répondre aux objectifs climatiques à l'horizon 2050 implique une évolution de toutes les composantes de la Ville, des espaces libres, publics comme privés, du bâti existant et à venir.

Différentes politiques publiques (plans climat, normes de réglementation thermique, zonage pluvial, etc) orientent en ce sens les évolutions des tissus urbains. La mesure des impacts de ces politiques demeure un exercice difficile faute d'indicateurs pertinents et fiables. La mise en place de tels indicateurs de suivi est

donc nécessaire pour mesurer l'écart entre l'atteinte des objectifs et la réalité, pour évaluer, adapter, ou initier les mesures adéquates.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme déposées à la Direction de l'Urbanisme fournit une donnée qui permet de suivre ce qui est à l'œuvre sur les parcelles parisiennes. L'Apur propose une carte interactive en ligne pour les révéler. La présente note précise les aspects méthodologiques et présente des premiers résultats.

Cette donnée a également été croisée avec la donnée des types de propriétaires afin d'identifier pour les parcelles concernées s'il s'agit d'une propriété de la Ville de Paris, d'un autre propriétaire public, d'un bailleur social, ou d'un autre type de propriétaire. Pour certaines des opérations, des liens renvoient vers des fiches descriptives détaillées produites par l'Agence Parisienne du Climat ou par Ekopolis. Ce vivier de fiches pourra être complété lors des mises à jour annuelles de la base.

Au final, la carte interactive issue de ces traitements permet d'afficher globalement les demandes d'autorisations à travers **6 filtres** qu'il est possible d'actionner et de croiser :

1/ la typologie d'intervention (neuf, existant, mixte),

2/ la typologie des travaux envisagés à partir des catégories décrites ci-dessus,

3/ l'année du dépôt de la demande (2012 à 2019),

4/ la surface créée (moins de 300m², de

300 à 1000 m², de 1 000 à 10 000 m² et plus de 10 000m²),

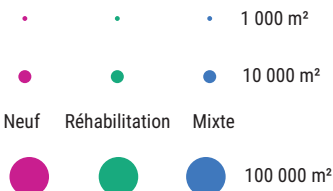
5/ la présence ou non de fiches descriptives d'opérations avec leur source (Agence parisienne du climat, Ekopolis),

6/ le type de propriétaire.

Cette carte permet aussi de renseigner chacune des opérations via un clic et d'en obtenir la description à partir des informations de l'opendata.

LES M² A CONSTRUIRE

issues des autorisations d'urbanisme faisant l'objet d'avis favorable entre 2012 et mi 2019



Source : opendata.paris.fr, 2019

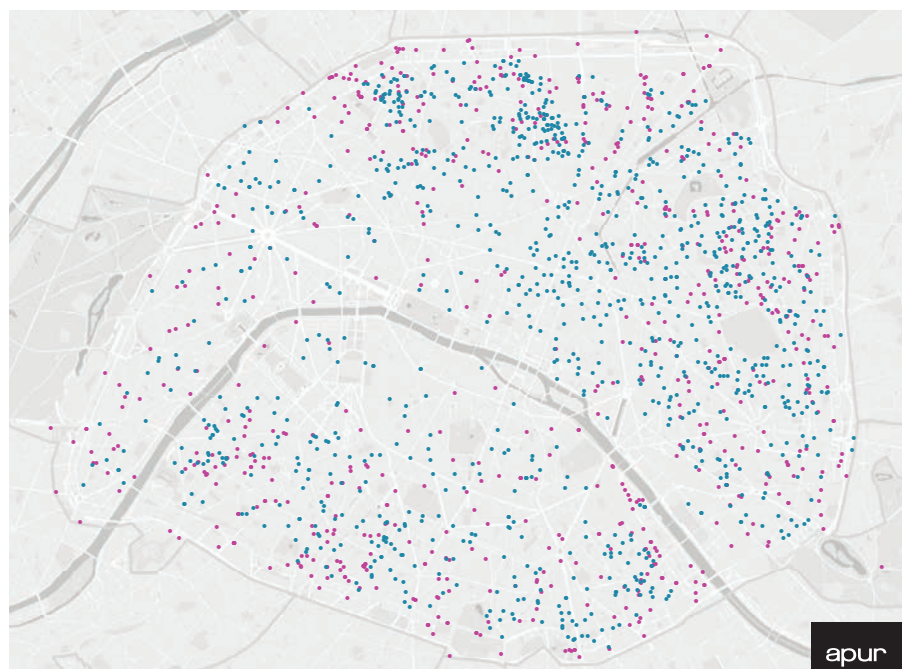


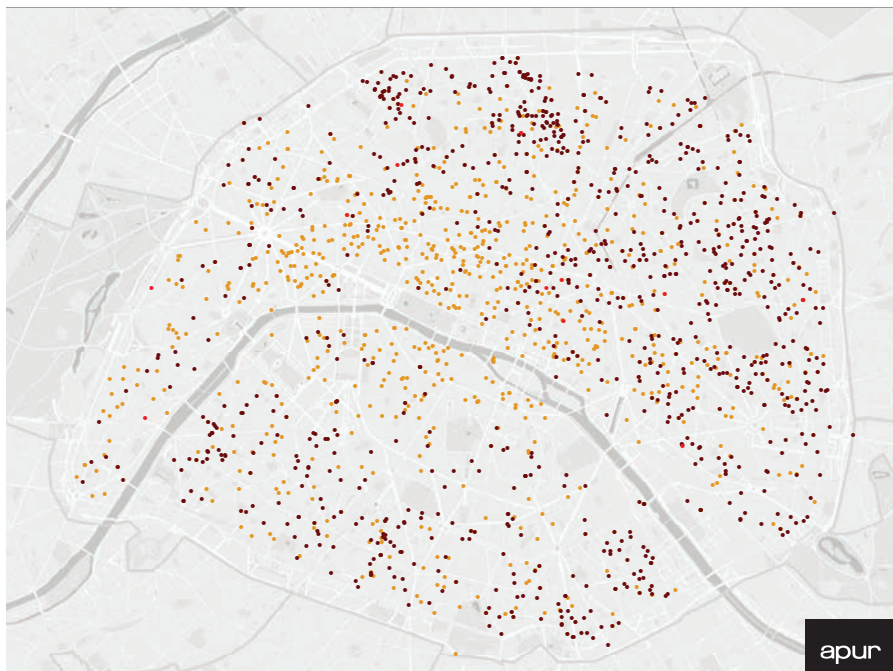
LES RÉHABILITATIONS THERMIQUES ET LES BATIMENTS NEUFS (RT 2012)

issues des autorisations d'urbanisme faisant l'objet d'avis favorable entre 2012 et mi 2019

- Réhabilitations thermiques (par l'extérieur ou par l'intérieur)
- Constructions neuves (RT 2012)

Source : opendata.paris.fr, 2019





LES RÉHABILITATIONS THERMIQUES
issues des autorisations d'urbanisme
faisant l'objet d'avis favorable
entre 2012 et mi 2019

- Réhabilitation thermique par l'extérieur
- Réhabilitation thermique par l'intérieur
- Changement de menuiseries

Source : opendata.paris.fr, 2019

Un exercice qui ouvre des perspectives

A l'heure du passage au numérique de l'enregistrement des autorisations d'urbanisme et plus globalement de l'ensemble de la chaîne de l'instruction des permis, cet exercice révèle le champ des possibles qu'un exercice plus poussé à partir de ces dossiers pourrait servir à la condition d'intégrer de manière rigoureuse et systématique des données précises qui permettraient de construire et d'abonder des indicateurs de suivi sur les thématiques de la rénovation thermique, des matériaux bas carbone, du réemploi des matériaux, de la végétalisation ou encore de la désimperméabilisation.

Une connaissance fine de la ville et des évolutions de ses bâtiments est aussi indispensable pour mettre en oeuvre certains leviers de la ville durable comme la mutualisation énergétique. Il faut en effet pouvoir identifier les bâtiments

aptes à recevoir une énergie basse température et ceux qui sont producteurs d'énergie.

Les limites de l'exercice sont bien sur connues : 1/une incertitude quant à la réalisation de travaux conformes, et 2/ un manque d'homogénéité des textes descriptifs des opérations, rédigés à des fins d'instruction, et non pour produire des données à analyser. Si ces limites empêchent d'avoir une vision exhaustive des tendances à l'oeuvre, cette dataviz constitue néanmoins une première étape à améliorer et à enrichir.

Des directions de la Ville se lancent dans la construction de leurs indicateurs (végétalisation, désimperméabilisation). Or, il y a là un réel enjeu de mutualisation et de partage pour toujours chercher à adapter au mieux l'action publique.

Directrice de la publication :

Dominique ALBA

Note réalisée par : **Olivier RICHARD**

Cartographie et traitement statistique : **Morad KHALOUA, Hélène IMPINI, Gabriel SENEGAS**

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

